

RAPPORT N° 94/7-25
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION
POUR LA REALISATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE
AU BRULE**

La Commune négocie, depuis 1990, l'acquisition d'une portion du terrain cadastré section CM n° 29 (de 2 000 m² environ) situé au Brûlé, en contre-haut des Chemins du Cimetière et du Général de Gaulle, dans le prolongement du Chemin de Lourdes, dans la perspective d'y réaliser un réservoir d'eau potable.

Cet immeuble est propriété conjointe des époux AH-POOR, avec lesquels un accord amiable avait été trouvé tant sur le principe du projet que sur le prix offert.

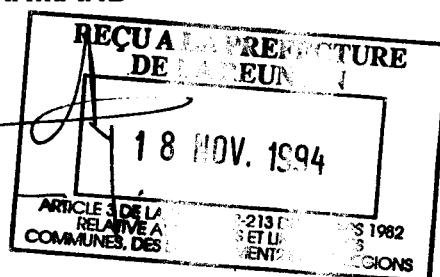
La transaction n'a cependant jamais pu être réalisée au motif que Monsieur AH-POOR, lequel ne possède plus toutes ses facultés intellectuelles, a quitté le domicile conjugal dans de mauvais termes, et refuse de signer l'acte de cession.

Afin de débloquer cette situation, et permettre notamment à Madame AH-POOR de bénéficier de sa quote-part du prix d'achat ainsi que de procéder à la consignation des indemnités dues à son époux, il apparaît nécessaire de mettre en oeuvre une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, laquelle permettra évidemment la maîtrise de ce terrain en vue de la prochaine réalisation des travaux.

Je vous demande de m'autoriser à engager ce processus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 94/7-25
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994**

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION
POUR LA REALISATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE
AU BRULE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-25 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(1 abstention)**

Autorise le Maire à lancer une procédure d'expropriation pour la maîtrise d'une portion du terrain cadastré section CM n° 29 (de 2 000 m² environ) situé au Brûlé, appartenant aux époux AH-POOR, en vue de la réalisation d'un réservoir d'eau potable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

